

APPENDICE No 6

M. SPENCE: Je crois que si le combustible peut se fabriquer avec la sciure de bois, on pourrait également utiliser la paille.

Le PRÉSIDENT: Vous suggérez que l'on envoie cet échantillon à l'essayeur des combustibles du gouvernement?

M. SPENCE: M. Meighen croit qu'il y va de l'intérêt du pays et m'a demandé de soumettre la chose au comité.

M. LAPIERRE: Je crois que nous pourrions obtenir des renseignements très précieux de la division de biologie et du ministère des Mines; on devrait s'intéresser à la question.

M. SPENCE: Il dit dans sa lettre que vous pouvez obtenir l'agglomérant à 2½ c. le gallon. Je ne crois pas que l'on puisse se procurer l'agglomérant à ce prix dans notre pays. On augmente le poids en y ajoutant plus d'agglomérant. En ajoutant 400 livres d'agglomérant à une tonne de sciure on obtient ainsi 2,400 livres.

Le PRÉSIDENT: Très bien, je vais envoyer les lettres et le combustible au bon endroit.

S'il n'y a pas autre chose, le comité va maintenant ajourner.

Le comité s'ajourne.

DISCUSSION

CHAMBRE DES COMMUNES,

SALLE DE COMITÉ N° 436,

JEUDI, 14 juin 1923.

Le comité permanent des Mines et Minéraux se réunit à 11 heures de l'avant-midi, sous la présidence de M. Carroll.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la première question à soumettre au comité ce matin se rapporte au témoignage de deux témoins que l'on a, semble-t-il, très mal transcrit. Il s'agit du témoignage de M. Haanel du ministère des Mines et de celui de M. Avard, venu de la Nouvelle-Ecosse, je crois. Personnellement, j'ai promis à M. Haanel que nous verrions à ce que son témoignage tel que donné ou transcrit, tel que rapporté au procès-verbal, soit changé, et je crois que le témoignage de M. Avard est presque aussi mal rapporté. Je suppose qu'il nous faut une résolution à l'effet que le n° 14 soit réimprimé.

M. SPENCE: Les témoignages n'ont-ils pas été rapportés tel que donnés?

Le PRÉSIDENT: Il dit que non.

M. SPENCE: Ces sténographes se trompent rarement.

M. GARLAND: Je crois que simplement, dans le cas d'un témoin surtout, il ne s'agit pas de M. Haanel mais d'un autre témoin, le témoignage était très pauvre. Le témoin était très faible, il devint erratique et embarrassé au cours du contre-interrogatoire. Je ne crois pas que les sténographes soient à blâmer.

Le PRÉSIDENT: Je ne blâme pas du tout les sténographes. Je ne dis rien contre eux.

M. GARLAND: Pourrions-nous avoir des explications sur ce qu'il y a à reprendre dans le témoignage tel que rapporté?

M. McBRIDE: Si on change le témoignage, ce ne sera plus un témoignage assermenté. Nous ne pouvons lui permettre de changer son témoignage et l'accepter comme tel.

M. DAVIS: Faudrait-il alors rappeler ce témoin?